

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 30/09/2025**

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De retenir l'offre de la société IGL pour la fourniture et l'installation d'un écran numérique interactif à l'école élémentaire pour la classe du dispositif ULIS pour un montant de 2 710 € HT.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 07 au 11/07/2025 pour un montant de 557.60 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la SAS Alpes Réfrigération pour les travaux de réhabilitation des sanitaires à l'école maternelle pour un montant de 67 867.76 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la société SVM Constructions pour le remplacement complet de la charpente et de la toiture de la salle de motricité et des sanitaires de l'école maternelle, pour un montant de 96 488.50 € HT.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 14/07 au 01/08/2025 pour un montant de 1 697.40 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la Sté Isol Confort pour la fourniture et la pose de deux fenêtres dans un local communal pour un montant de 2 399 € HT.
- ❖ De solliciter l'aide du Département pour les travaux de restructuration et redynamisation du centre ancien tranche 3 pour un montant de dépenses HT 715 517.00 € avec une aide financière attendue de 76 183.19 €.
- ❖ De signer un contrat avec BWT Méditerranée pour l'entretien de le suivi de l'adoucisseur du restaurant scolaire à partir du 1<sup>er</sup> aout 2025, pour une durée de 3 ans maximum (2025/2028) au prix de 574.67 € HT par an.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 26/08 au 29/08/2025 pour un montant de 410.00 € HT.
- ❖ De signer la proposition de la SAS My Keeper pour l'acquisition d'une nouvelle balise Athéna PPMS pour la nouvelle école élémentaire, comprenant la maintenance pour une période de 36 mois à compter d'août 2025, pour un montant de 726 € HT.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**1. N° 2025-22-09-01 ADMINISTRATION GENERALE – SUBVENTION : VILLENEUVE VINTAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Villeneuve Vintage.

*Délibération adoptée avec 16 voix Pour, 2 Abstentions, 0 Contre.*

**2. N° 2025-22-09-02 ADMINISTRATION GENERALE – PRODUCTION EDEN FILMS : COURT METRAGE « Roche Amère »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Production EDEN FILMS.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**3. N° 2025-22-09-03 DLVA – ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION DE PRET D'UNE NACELLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de location de nacelle élévatrice et autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**4. N° 2025-22-09-04 ADMINISTRATION GENERALE – FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS : CONVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'Amis pour l'année 2025.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**5. N° 2025-22-09-05 FONCIER – SITE DE LA CARRIERE : CHEMIN COMMUNAL : ENQUETE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation de tronçons des chemins ruraux situés dans l'emprise de la carrière dite « Roche Amère » et approuve leur intégration dans le domaine privé non routier de la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**6. N° 2025-22-09-06 SDE04 : APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modifications statutaires du TE-SDE04 telles que présentées.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**7. N° 2025-22-09-07 FINANCES – LOCATION SALLE DES FETES : DEMANDE D'EXONERATION PARTIELLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant du remboursement partiel de la location de la Salle des Fêtes.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**8. N° 2025-22-09-08 FINANCES – RECHARGE VOITURE ELECTRIQUE : TARIFICATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif de recharge des véhicules électriques.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**9. N° 2025-22-09-09 FINANCES – SUBVENTION FODAC : MATERIEL CANTINE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide du Département pour l'acquisition du matériel cantine.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**10. N° 2025-22-09-10 RH – PROTECTION SOCAILE COMPLEMENTAIRE : MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation mensuelle par agent au titre de la garantie d'assurance complémentaire risque santé, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**11. N° 2025-22-09-11 FINANCES – BUDGET GENERAL : DM N°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative n°2 du budget général de la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**12. N° 2025-22-09-12 ENFANCE – REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS : MODIFICATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Fin de la séance à 21H**